



Commune de Feillens

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juillet 2022

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 16

Votants : 22 (A. Delalande a donné pouvoir à F. Goyon, J. Desnoyer a donné pouvoir à B. Chambard, R. Duby a donné pouvoir à G. Dumas, S. Gonod a donné pouvoir à N. Chanut, V. Poli a donné pouvoir à C. Renoud-Lyat, O. Verne a donné pouvoir à G. Monterrat)

Votes : Pour 21 – Contre 0 – Abstentions 1

Date de convocation : 1^{er} juillet 2022

L'an deux-mille-vingt-deux et le sept juillet, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de FEILLENS s'est réuni au nombre prévu par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Maire.

Présents : Mmes Boyer L., Carillier M., Chanut N., Joly E., Mendes F., Renoud-Lyat C., et MM BillouDET G., Chambard B., Condemine J-P., De Crombrugge M., Dumas G., Favre C., Gonod JY., Goyon F., Monterrat G., Vaissaud D.

Excusés : Mmes Desnoyer J. (a donné pouvoir à Chambard B.), Duby R. (a donné pouvoir à Dumas G.), Gonod S. (a donné pouvoir à Chanut N.), Poli V. (a donné pouvoir à Renoud-Lyat C.), Verne O. (a donné pouvoir à Monterrat G.), et MM Bornarel R., Delalande A. (a donné pouvoir à Goyon F.)

Secrétaire de séance : Nathalie Chanut

Objet : Approbation du compte-rendu de séance du 2 juin 2022

Monsieur le Maire fait part du compte-rendu du 2 juin 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 1 abstention (Vaissaud D.),

APPROUVE le compte rendu de séance du 2 juin 2022.

Pour copie conforme
Le Maire

BillouDET

Guy BILLOUDET

Vice-Président du Conseil Départemental aux routes et aux mobilités
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône



Affiché le
Le Maire,